



COMMISSION SPORTIVE

Réunion restreinte du :	7 Septembre 2023
A :	9 h 30
Fin :	11 h 15
Présidence :	LHUILIER Jacques
Présents :	MM. DABIN Jean-François, Mr VALEUR Jacques

Suite à la réunion du 06.09.2023 concernant le Championnat de D5 après échange entre les participants, il s'avère qu'un championnat de D5 serait incohérent. La Commission Sportive a établi les nouvelles poules de D4 à savoir 59 clubs répartis en 4 poules de 12 et 1 poule de 11.

Poules D4

POULE A
A.S. ANJOUIN
A.S. ST. LACTENCIN 2
ACS BUZANCAIS 3
AS VARENNOISE
E. ST. GENOU
ENT. ARPHEUILLES CLION SAULNAY 2
ESP.C. VEUIL
FC CÉPHONS BOIS D'HAULT 2
LA VICQUOISE VICQ S/NAHON
U.S. ARGY
U.S. VILLEGOUIN

POULE C
E. ARDENTES JEU LES BOIS 3
AV.C. ST. AOUT
ENT. G.C. TOUVENT CHATEAUROUX 3
ESPOIR CLUB LAIQUE SAINT CHRISTOPHE 2
EV.S. ETRECHET 2
F.C. 2S 2
FC VALP 36 3
FOOTBALL CLUB BRIANTES LACS
J.S. PRUNIER
E. MONTCHEVRIER AIGURANDE
STE S. CLUIS 2
U.S. VOILLON

POULE B
A.S. LES BORDES 2
A.S. MARON 1
AM. S. DE BRION
AV. ST. VALENTIN 2
ENT.S. VINEUIL BRION 2
ET. CHATEAUROUX 3
F.C. DU FONTCHOIR CHATEAUROUX 1
SP.A. ISSOUDUN 2
SP.C. SEGRY
SP.C. VATAN 3
U.S. BOUGES LE CHATEAU
U.S. REUILLY 3

POULE D
A.C. PARNAC V 3
A.S. INGRANDES 2
C.S. EGUZON
E. LE PONT CHRETIEN - ST MARCEL 2
F.C. DE LA MARCHE OCCITANE 3
J.L.VAL DE CREUSE POULIGNY ST P. 2
SPORTING CLUB TENDU
STE SP. BELABRE 2
TOURNON FOOTBALL CLUB
U.S. CIRON
U.S. TILLY
U.S. BRENNE VENDOEUVRES 2

POULE E
A.S. MARON 2
A.S. NEUVY PAILLOUX
A.S. NIHERNE 2
E. SASSIERGES AMBRAULT
E. MOSNAY - BVN 3
F.C. DIORS 3
LA MIFA 36
STE S. CLUIS 3
U. S. ARGENTON LE PECHEREAU 3
AM.S. ST. GAULTIER THENAY 2
U.S. ST. MAUR 4
OLYMPIQUE CHATEAUROUX

Descentes
Maintiens
Montées
Montées D5

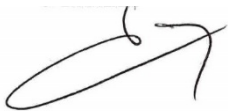
Nous vous rappelons que pour les clubs présentant deux équipes (AS Maron et la SS Cluis) seule les équipes : AS Maron (1) et SS Cluis (2) pourront accéder à la division supérieure en fin de saison.

Ce Championnat débutera le Dimanche 17 Septembre 2023 en lieu et place du Dimanche 10 Septembre 2023

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District de l'Indre de Football (secretariat@indre.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF, 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts et 20 du Règlement des Coupes du District de l'Indre de Football :

- dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement des Coupes départementales
- dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition
- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

Le Président
J. LHUILIER

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical stroke and a horizontal stroke extending to the right.